

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021 : DELIBERATION N° 121

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le QUATORZE SEPTEMBRE à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Myriam BERTAUX pouvoir à Jean-Pierre COULON
Boufeldja BOUNOUA pouvoir à Dominique DELCROIX
Robert PILATO pouvoir à Marie-Charles LALY
Malika TAJDIRT pouvoir à Naguib REFFAS
André PIEGAY pouvoir à Christelle DOS SANTOS
Michel WALLET pouvoir à Rémy PAUVROS

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

Inèle GARAH

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nino CHIES

OBJET : Remplacement d'un Conseiller municipal, déclaré inéligible par le tribunal administratif en date du 12 avril 2021, au sein de la Commission municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L.2121-21 relatif aux modalités de vote pour les nominations,
- L.2121-22 relatif aux Commissions Municipales,

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, n°00MA00631, Ville de Nice, en date du 31 décembre 2003, relatif à la composition des Commissions Municipales,

Vu la délibération n° 39 en date du 16 juillet 2020 portant création, fixation du nombre de conseillers dans chaque commission et désignation des membres les composant,

Vu la délibération n° 101 du 28 juin 2021 portant modification, fixation du nombre de conseillers dans chaque commission et désignation des membres les composant,

Vu le jugement du tribunal administratif de Lille du 12 avril 2021 portant décision d'inéligibilité de Monsieur Aymeric MERLAUD pour une durée de 18 mois et désignant le candidat venant sur la liste conduite par Monsieur MERLAUD, immédiatement après le dernier élu de cette liste, élu conseiller municipal,

Considérant que Monsieur Aymeric MERLAUD, par délibération n°39 du 16 juillet 2020, avait été désigné membre de la Commission municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté »,

Considérant que par cette délibération, la Commission municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté », était composée des conseillers municipaux suivant :

- 1 Dominique DELCROIX
- 2 Nino CHIES
- 3 Boufeldja BOUNOUA
- 4 Marc DANNEELS
- 5 Patricia LALAUX ROGER
- 6 Emmanuel LOCOCCILO
- 7 Marie-Pierre ROPITAL
- 8 Sophie VILLETTE
- 9 Brigitte PATFOORT
- 10 Aymeric MERLAUD

Considérant que suite à la démission de Madame Brigitte PATFOORT, Monsieur Fabrice DE KEPPEL a été installé en qualité de conseiller municipal lors de la séance du Conseil municipal du 9 mars 2021,

Considérant que par la délibération n° 101 du 28 juin 2021, la Commission municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté », a été modifiée et était composée des conseillers municipaux suivant :

- 1 Dominique DELCROIX
- 2 Nino CHIES
- 3 Boufeldja BOUNOUA
- 4 Marc DANNEELS
- 5 Patricia LALAUX ROGER
- 6 Emmanuel LOCOCCIOLO
- 7 Marie-Pierre ROPITAL
- 8 Sophie VILLETTE
- 9 Fabrice DE KEPPER
- 10 Aymeric MERLAUD

Considérant que conformément aux dispositions du jugement du 12 avril 2021 susvisé, Madame Angelina MICHAUX, candidate venant sur la liste immédiatement après le dernier élu Monsieur Aymeric MERLAUD, a été proclamée conseillère municipale et installée au conseil du 28 juin 2021,

Qu'il convient désormais pour le conseil municipal de procéder au remplacement de Monsieur Aymeric MERLAUD au sein de la Commission Municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté »,

Considérant que peuvent uniquement candidater les élus de la liste « *Avec Aymeric MERLAUD, Maubeuge plus belle, plus sûre, plus juste.* », déclarés comme tels au 16 juillet 2020, date de création de la Commission Municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté »,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.270 du code électoral, Madame Angelina MICHAUX, candidate venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, Monsieur Aymeric MERLAUD, lors des dernières élections municipales, est appelée à remplacer ce dernier sur cette liste dont le siège est devenu vacant.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Désigne** Madame Angelina MICHAUX en remplacement de Monsieur Aymeric MERLAUD au sein de la Commission Municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L. 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le : 27 SEP. 2021

Affiché le : 04 OCT. 2021

Notifié le :